



La Charte Région Languedoc-Roussillon handicap

En apposant sa signature au bas de la Charte sur le handicap mise en place par la Région Languedoc-Roussillon, la CAPEB s'engage notamment sur trois grands axes :

- > Favoriser l'emploi de personnes handicapées dans le milieu ordinaire
- > Sensibiliser et former les artisans à la prise en compte du handicap dans l'acte de construire
- > S'associer à la démarche de création en Languedoc-Roussillon d'hébergements adaptés aux différentes formes de handicap

Le texte de la Charte "Région Languedoc-Roussillon- Handicap"

"Pour faire progresser le vivre ensemble, une région accessible à tous et pour tous"

- Vu la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

- Vu la Déclaration des Personnes Handicapées proclamée le 9 décembre 1975 par l'Assemblée générale des Nations Unies

- Vu la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne (article 26) : "l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier des mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté"

- Vu la nouvelle classification internationale du handicap adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé, le 21 mai 2001 : "une personne dite handicapée est une personne en situations de handicap, situations engendrées par des obstacles culturels, sociaux et architecturaux, que la personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé, et des conséquences qui s'y rattachent, ne peut franchir au même titre que les autres citoyens"

- Vu la Déclaration de Madrid de mars 2002 : "rien pour les personnes handicapées sans les personnes handicapées. Il faut intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques locales en matière d'éducation, d'emploi, de logement, de transport, de santé et de services sociaux..."

- Vu la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : "la scolarisation est un droit de la personne pour tous..."

Préambule

Plus de 10 % de la population régionale se trouve en situation de handicap, qu'il soit mental, moteur, psychique, auditif ou visuel. Bien que l'aide aux personnes porteuses de handicap ne soit pas une compétence obligatoire des Régions, la Région Languedoc-Roussillon développe des actions fortes dans ce domaine.

En concertation avec l'ensemble des associations du Languedoc-Roussillon concernées par le handicap, la Région s'engage à accroître l'autonomie et à favoriser l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap.

En s'appuyant notamment sur la diversité de ses compétences et dans les limites de celles-ci, elle souhaite mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de favoriser leur intégration, leur insertion professionnelle, leur participation pleine et entière à la vie sociale, économique, sportive et culturelle régionale.

La **Charte "Région Languedoc-Roussillon-handicap"** est un document cadre qui propose aux associations, aux entreprises, aux professionnels du handicap et aux autres Collectivités territoriales de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Chaque Département, Commune ou Intercommunalité est ainsi invité à appliquer la charte localement, dans le respect de ses compétences, en définissant les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place, afin de réduire, compenser, les situations de handicap en Languedoc-Roussillon.

Une convention déterminera le niveau d'engagement de la Région et de ses partenaires institutionnels et associatifs.

A cet effet, la Région Languedoc-Roussillon développe des outils de communication, d'information et d'évaluation sur des politiques visant à compenser les handicaps .

Un bilan sera effectué régulièrement pour recenser les actions mises en œuvre, évaluer leur impact, recenser les besoins et les projets nouveaux.

Propositions

La **Charte "Région Languedoc-Roussillon-handicap"** vise à promouvoir l'intégration des personnes en situations de handicap, en s'appuyant sur les champs de compétences et d'activités de l'institution régionale.

Dans ce cadre, elle définit un certain nombre d'axes concrets pour répondre, dans les meilleures conditions, aux besoins et attentes de ces personnes :

- **I) Accessibilité des bâtiments publics et des transports**
- **II) Accès aux sports, aux loisirs, au tourisme, à la culture**
- **III) Emploi, formation professionnelle**
- **IV) Education, enseignement**
- **V) Logement**

I) Accessibilité des bâtiments publics et des transports

La Région Languedoc-Roussillon s'engage à rendre plus accessible, sur l'ensemble de son territoire, les bâtiments régionaux et à contribuer à rendre plus accessible les lieux publics.

- respect de la réglementation en matière d'accessibilité dans les lieux publics : accessibilité du Conseil régional et des Maisons de la Région, des lycées neufs ou réhabilités...
- incitation au développement de l'accessibilité et à l'adaptation en toute sécurité des équipements culturels et sportifs de la région.

Le mieux vivre ensemble et l'égalité des chances passent nécessairement par un territoire accessible à tous et par tous, avec des infrastructures adaptées, pour des déplacements facilités.

- participation à l'aménagement des gares et des quais (stationnements adaptés, zones de cheminement, accès aux guichets et aux services, rehaussement des quais...)
- aménagement et équipement des TER, en particulier du nouveau matériel roulant
- réflexion en vue du développement d'un transport collectif spécialisé des personnes en situations de handicap ne pouvant pas utiliser les réseaux de transport en commun
- sensibilisation aux conditions de sécurité de circulation de ces personnes (voiries, éclairages, feux sonores, stationnement adapté sur la voie publique, plans braille...)

II) Accès aux sports, aux loisirs, au tourisme, à la culture

Soutenir les actions et activités permettant l'intégration des personnes en situations de handicap et contribuant à leur épanouissement individuel et collectif représente une des dimensions prioritaires de la "Charte Région Languedoc-Roussillon-handicap".

- soutien au développement de la pratique sportive et à la participation des personnes en situations de handicap à des activités culturelles et de loisirs
- aides aux initiatives handisport et sport adapté
- promotion des normes d'accessibilité pour l'accueil de ces personnes dans les musées, théâtres, cinémas, salles de spectacles, bibliothèques, salles de sport, piscines et tous les lieux concernés...
- aménagement et équipement des sites touristiques, accessibilité des lieux de villégiature, plages dans le cadre du schéma d'aménagement touristique...
- accompagner du développement du label tourisme et handicap pour les professionnels du tourisme

III) Emploi, formation professionnelle

Parce que la formation professionnelle et l'apprentissage constituent des compétences majeures des Régions et représentent un levier important pour l'emploi, la Région Languedoc-Roussillon souhaite favoriser l'égalité des droits et des chances auprès des jeunes et des adultes en situations de handicap.

- aménager et adapter les CFA
- veiller au développement de structures de travail et de formation adaptées
- développer des formations spécifiques qualifiantes pour les personnes en situations de handicap en hébergement ou à domicile
- soutenir l'emploi des personnes en situations de handicap en impliquant, aux côtés du réseau Cap emploi, les missions locales d'informations (MLI), les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et de l'ANPE et les maisons départementales du handicap
- créer un label régional pour les entreprises du Languedoc-Roussillon qui favorisent l'emploi des personnes en situations de handicap
- développer l'emploi de proximité
- soutenir le développement des formations d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

IV) Education, enseignement

Parce que les lycées constituent une priorité d'action et un levier important pour développer les compétences, la Région Languedoc-Roussillon souhaite favoriser l'égalité des droits et des chances auprès des jeunes en situations de handicap.

- réaliser un état des lieux des établissements scolaires en matière d'accessibilité

- optimiser l'accessibilité des établissements scolaires, neufs ou réhabilités

- favoriser la pratique sportive des élèves en situations de handicap

V) Logement

Favoriser le développement du logement social est l'une des priorités de la Région Languedoc-Roussillon. Ce territoire à très forte croissance démographique est confronté à une pénurie de logements sociaux. Les premiers touchés sont les familles aux revenus modestes, mais aussi les personnes en situations de handicap.

- développer une politique de logement social adaptée

- recenser les logements accessibles et encourager leur attribution à des personnes en situations de handicap

susciter la création, sur le territoire régional, d'hébergements adaptés aux différentes formes de handicaps